



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
16 mai 2018  
Français  
Original : anglais

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale**  
Vingt-septième session  
Vienne, 14-18 mai 2018

## Projet de rapport

*Rapporteur* : Jawad Ali (Pakistan)

### Additif

## Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 16 mai 2018, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 4 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit :

« Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;

c) Méthodes de travail de la Commission ;

d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/2-E/CN.15/2018/2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/3-E/CN.15/2018/3](#)) ;

c) Note du Directeur exécutif sur les ajustements à apporter au budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2018-2019 ([E/CN.7/2018/12-E/CN.15/2018/14](#)).

3. Le Directeur de la Division de la gestion a fait une déclaration liminaire.



4. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Japon, des États-Unis, de la Chine, du Brésil et du Royaume-Uni.
5. Les observateurs de l'Iraq et de l'Algérie ont également fait des déclarations.

## A. Délibérations

6. Plusieurs orateurs se sont félicités des travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC. Ils ont noté que le groupe de travail constituait un mécanisme important pour renforcer la transparence et la responsabilité et pour permettre un dialogue constructif entre les États Membres et l'ONUDC.
7. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'assistance technique spécialisée et ciblée fournie par l'ONUDC et ont souligné l'importance des programmes sur le terrain, ainsi que la nécessité de poursuivre et de renforcer les programmes d'assistance technique existants.
8. Plusieurs orateurs se sont dits préoccupés par la situation financière difficile de l'ONUDC, compte tenu de la diminution des fonds à des fins générales et de l'augmentation concomitante des fonds à des fins spéciales. Un orateur a estimé que l'ONUDC ne devait pas devenir tributaire des choix des donateurs, car cela aurait une incidence négative sur l'établissement de ses priorités et la maîtrise de ses mandats fondamentaux. Certains orateurs ont estimé que les activités de base devraient être financées par le budget ordinaire.
9. Plusieurs orateurs ont appuyé les ajustements apportés par l'ONUDC au budget consolidé pour l'exercice biennal 2018-2019 et, à cet égard, ont accueilli avec satisfaction la proposition de répartir les dépenses d'appui aux programmes de manière plus souple. On a encouragé l'Office à continuer de s'efforcer d'accroître la transparence dans le dialogue qu'il menait avec les États Membres lors de l'établissement du budget et de la prise de décisions.
10. Plusieurs orateurs ont déclaré qu'il était nécessaire d'utiliser les fonds d'appui aux programmes de manière plus large et avec davantage de souplesse et de transparence, au siège et dans les bureaux extérieurs, selon qu'il convenait, et indiqué qu'une telle approche aiderait l'ONUDC à poursuivre ses activités sur le terrain. On a également mentionné l'importance d'une coordination plus étroite entre le siège et les bureaux extérieurs, afin d'éviter que des projets ne fassent double emploi et de favoriser une gestion efficace et efficace.
11. On a encouragé l'ONUDC à continuer d'évaluer les difficultés affectant la viabilité financière des bureaux extérieurs, l'exécution des projets et les pratiques administratives, en particulier la mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts, et de communiquer des informations à ce sujet. Un certain nombre d'orateurs ont encouragé l'ONUDC à s'engager avec les États Membres dans un processus de collaboration sur ces questions budgétaires.
12. Plusieurs orateurs se sont félicités de l'engagement de l'Office dans le programme de réforme du Secrétaire général et ont demandé à être tenus informés tout au long du processus. On s'est félicité des efforts déployés par l'ONUDC pour collaborer avec les États Membres sur des questions liées aux processus de réforme des Nations Unies (réforme de la gestion et réforme du système de développement) et il a été proposé qu'un point sur ces processus de réforme soit inscrit à titre permanent à l'ordre du jour du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.
13. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la recherche pour le bon fonctionnement de l'ONUDC, tout en exprimant leur soutien au budget révisé. Un

orateur a demandé que les sujets liés à la recherche fassent l'objet d'un débat plus approfondi au sein du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.

14. Plusieurs orateurs ont salué les efforts déployés par l'ONUDC pour promouvoir la représentation géographique équitable et la parité des sexes au sein du personnel. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait que l'Office poursuive ses efforts à cet égard, y compris aux échelons les plus élevés. Il a en outre été noté qu'il importait de le faire tout en gardant à l'esprit l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. L'ONUDC a aussi été encouragé à mettre en œuvre sa Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et à la mettre à jour régulièrement.

## **B. Mesures prises par la Commission**

15. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 16 mai 2018, la Commission a adopté une résolution intitulée « Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2018-2019 », figurant à l'annexe II du document [E/CN.7/2018/12-E/CN.15/2018/14](#) (pour le texte de la résolution, voir chap. I, sect. C, résolution [...]).